

SIMULATION DE L'IMPACT DES MESURES DE L'AGENDA 2000 SUR LE REVENU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES WALLONNES*

Ph. BURNY et F. PONCIN

Unité d'Economie générale

Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux

1. Introduction

La réforme de la PAC dite « réforme Mac Sharry », du nom du Commissaire à l'Agriculture de l'époque (1992), ne constituait en fait qu'une étape vers une réorientation plus profonde encore de la politique agricole. En juillet 1997, et ensuite en mars 1998, la Commission a fait des propositions approfondissant considérablement la réforme de 1992, dans le cadre de l'Agenda 2000. Il était prévu de diminuer sensiblement les prix institutionnels dans les secteurs de la viande bovine, du lait et des grandes cultures. Afin de ne pas trop toucher les revenus des agriculteurs, une augmentation des aides directes était prévue, de même que des enveloppes nationales. Le but principal de l'Agenda 2000, sur le plan agricole, est de diminuer les prix sur le marché intérieur afin de rendre l'agriculture européenne plus compétitive, d'éviter les conflits avec les partenaires commerciaux, de faciliter l'élargissement de l'Union, de réduire les stocks publics.

Les mesures contenues dans l'Agenda 2000 touchent fortement l'agriculture wallonne, puisque la viande bovine, le lait et le froment réunis représentent 56% de la valeur de la production agricole et horticole finale wallonne en 1997. Il était donc intéressant d'estimer l'impact des réformes proposées sur le revenu des exploitations agricoles wallonnes.

2. Les propositions agricoles de l'Agenda 2000

Dans le secteur de la viande bovine : baisse des prix institutionnels de 30% en 3 ans. Augmentation de la prime aux jeunes bovins mâles de 135 à 220 euro en 2002. Pour les vaches allaitantes, passage de la prime de 144,9 à 180 euro.

Octroi d'une enveloppe nationale supplémentaire, à distribuer par tête ou par ha de prairie permanente. Au total (prime de base + supplément), l'aide atteint au maximum 355 euro pour les jeunes taureaux et 235 euro pour les vaches allaitantes.

Dans le secteur des grandes cultures : diminution du prix d'intervention de 20% en une seule fois. Augmentation de la prime de 54 à 66 euro par tonne de céréales. Alignement de l'aide aux oléagineux sur l'aide aux céréales. Pour les protéagineux, l'aide diminue de 78,49 à 72,5 euro par tonne de céréales.

Dans le domaine du lait, calcul d'« unités de prime », correspondant au quota laitier individuel divisé par le rendement laitier communautaire moyen, soit 5 800 kg. Diminution du prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé de 15% en quatre ans. Etablissement d'une prime de 100 euro, à partir de 2003, par « unité de prime ». La vache laitière de réforme fournissant de la viande, octroi de 37,7 euro par unité de prime au titre de l'organisation commune du marché de la viande bovine. Octroi de primes supplémentaires provenant d'une enveloppe nationale « lait » et de l'enveloppe nationale « viande ».

3. Hypothèses de travail

Les prix obtenus par les producteurs ne diminueront pas nécessairement autant que les prix institutionnels. Il est donc prévu, à chaque fois, une diminution des prix obtenus moindre que celle relative aux prix institutionnels et une diminution égale à celle des prix institutionnels.

* Les décisions du sommet de Berlin ne sont pas encore prises en compte ici.

Au total, les huit scénarios de prix suivants ont été retenus :

Tableau 1 - Scénarios de prix

Scénario	Céréales	Viande bovine	Lait
1	-10%	-10%	-5%
2	-10%	-10%	-15%
3	-10%	-30%	-5%
4	-10%	-30%	-15%
5	-20%	-10%	-5%
6	-20%	-10%	-15%
7	-20%	-30%	-5%
8	-20%	-30%	-15%

Les baisses de prix susmentionnées sont envisagées par rapport à une période de référence. Cette période est de trois ans et va de juillet 1995 à juin 1998 (durant les années précédentes, la réforme Mac Sharry n'était pas arrivée à son terme).

Concernant les productions végétales, les quantités produites ont été estimées en calculant, selon la région agricole, les rendements moyens observés durant la période 1993-1997, les extrêmes étant exclus.

Pour le lait, c'est le quota qui a été pris en considération.

Pour les jeunes bovins mâles, le poids vif moyen à l'abattage a été calculé pour la période 1993-1997.

Le taux de réforme pour les vaches allaitantes a été fixé à 25%, le poids de la vache de réforme engraisée étant de 700 kg.

Le taux de réforme a été fixé à 20% pour les vaches laitières.

4. Les exploitations types

L'impact des baisses de prix et de l'augmentation des primes sur les recettes des agriculteurs a été calculé sur 11 exploitations types. Ces exploitations sont des cas réels qui ont été jugés représentatifs de l'agriculture wallonne par les experts des centres de gestion des syndicats d'exploitants agricoles.

5. Résultats

Les résultats apparaissent au tableau 2.

On constate que ce sont les exploitations orientées vers la production de viande bovine qui sont les plus touchées. L'impact des mesures proposées est nettement négatif, même dans le cas du paiement des primes maximales.

L'impact sur les recettes des exploitations est généralement négatif pour les exploitations wallonnes si on ne considère que les primes de base. L'impact est plus positif pour certaines exploitations laitières, dans le cas où ce sont les primes maximales qui sont prises en compte.

Dans l'ensemble, les mesures proposées par la Commission en mars 1998 ont donc un impact négatif sur les recettes des exploitations agricoles wallonnes, largement tournées vers la production de viande bovine et de céréales.

Tableau 2 - Différence de recettes par rapport aux résultats obtenus dans les conditions actuelles de la PAC

N° d'exploitation	1	3	4	5	8	10	11	12	13	14	15
OTE	Cultures élevage	Céréales	Lait très spéc.	Lait moy.spéc.	Bovins viande	Lait moy.spéc.	Bovins viande	Lait moy.spéc.	Lait très spéc.	Lait très spéc.	Bovins mixtes
Scénario PAC	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>A. Primes de base</i>											
Scénario 1	98	99	103	86	85	104	80	101	101	96	101
Scénario 2	98	99	93	80	85	98	80	94	92	87	96
Scénario 3	94	97	102	82	72	100	70	97	101	95	97
Scénario 4	94	97	92	76	72	94	70	89	91	86	92
Scénario 5	96	96	103	86	85	104	79	101	101	96	100
Scénario 6	96	96	93	80	85	98	79	94	92	87	94
Scénario 7	92	94	102	82	72	100	70	97	101	95	95
Scénario 8	92	94	92	76	72	93	70	89	91	86	90
<i>B. Primes maximales</i>											
Scénario 1	103	99	114	97	96	116	89	112	112	106	109
Scénario 2	103	99	105	92	96	110	89	104	103	97	103
Scénario 3	99	97	113	93	83	112	79	107	112	105	104
Scénario 4	99	97	104	88	83	106	79	100	102	96	99
Scénario 5	101	96	114	97	96	116	88	112	112	106	107
Scénario 6	101	96	105	92	96	110	88	104	103	97	102
Scénario 7	97	94	113	93	83	111	79	107	112	105	103
Scénario 8	97	94	104	88	83	105	79	100	102	96	98